

Revue historique des armées

254 | 2009 Les conséquences militaires des traités de paix

Enjeux et rivalités politiques franco-britanniques : le plébiscite de haute Silésie (1921)

Frédéric Dessberg



Édition électronique

URL: http://journals.openedition.org/rha/6443

ISBN: 978-2-8218-0520-0 ISSN: 1965-0779

Éditeur

Service historique de la Défense

Édition imprimée

Date de publication: 15 mars 2009

Pagination: 53-66 ISSN: 0035-3299

Référence électronique

Frédéric Dessberg, « Enjeux et rivalités politiques franco-britanniques : le plébiscite de haute Silésie (1921) », Revue historique des armées [En ligne], 254 | 2009, mis en ligne le 15 mars 2009, consulté le 20 avril 2019. URL : http://journals.openedition.org/rha/6443

Ce document a été généré automatiquement le 20 avril 2019.

© Revue historique des armées

Enjeux et rivalités politiques francobritanniques : le plébiscite de haute Silésie (1921)

Frédéric Dessberg

- Dans les mois qui suivent la signature du traité de Versailles, sur fond de contentieux franco-britannique au sujet du désarmement et des dettes de l'Allemagne, le cas de la haute Silésie amplifie les divergences entre deux alliés pourtant en pleine coopération diplomatique et militaire, celle de l'interposition entre les populations allemande et polonaise de la région ¹. L'article 88 du traité de Versailles spécifie qu'un plébiscite doit y avoir lieu et que la frontière polono-allemande restera à déterminer par les États alliés et associés, en fonction du choix des populations.
- Les positions de principe sont connues. En 1920, la France souhaite défendre les intérêts d'une Pologne forte et viable, alors en guerre contre la Russie bolchevique. Elle veut donc lui rattacher la haute Silésie, dotée de richesses minières essentielles mais peuplée de près de 40 % d'Allemands. La Grande-Bretagne désire au contraire attribuer cette région industrielle à l'Allemagne pour préserver son relèvement économique et le paiement des réparations. Ce contentieux date de la conférence de la Paix où Clemenceau et Lloyd George se sont opposés, ce dernier craignant que l'octroi à la Pologne de territoires comportant d'importantes minorités étrangères n'encourage le révisionnisme allemand ². Aux rivalités entre groupes ethniques s'ajoutent donc celles entre Français et Britanniques qu'opposent des visions géopolitiques divergentes.

Le reproche britannique d'impartialité : le général Le Rond au centre de la polémique

Une commission interalliée présidée par le général français Le Rond s'installe à Oppeln (Opole) le 11 février 1920 afin de superviser le plébiscite ³. Dans cette région où la grande propriété, la bourgeoisie commerçante et la majorité des fonctionnaires sont allemandes, la commission assure les pouvoirs anciennement détenus par le gouvernement allemand,

- en dehors des questions législatives et fiscales ⁴. Pour le seconder dans sa tâche, Le Rond est assisté de deux commissaires, un Britannique, le colonel Percival et un Italien, le général de Marinis.
- Des troupes d'interposition s'avèrent nécessaires pour gérer la région en raison des affrontements entre Allemands et Polonais. Une insurrection polonaise avait éclaté en août 1919 et avait été réprimée par les troupes allemandes. Commandée également par un Français, le général Gratier, la force d'interposition remplace les 29 000 hommes de la *Reichswehr*. Le contingent est principalement français (10 000 hommes) mais aussi italien (2 000 hommes). Il est renforcé par 4 300 Britanniques et 1 600 Italiens en juin 1921. Les instructions de la troupe consistent à observer la plus stricte neutralité envers la population, qu'elle soit polonaise ou allemande. Mais il apparaît que cette présence militaire provisoire, principalement française, revêt pour Paris une importance stratégique de défense des intérêts français en Europe ⁵.
- L'insurrection allemande d'août 1920 rend la situation particulièrement difficile pour la force d'interposition car elle met directement aux prises les soldats français avec les insurgés. Le général Le Rond est d'emblée accusé par ses adjoints britannique et italien de favoriser les Polonais et de ne pouvoir s'empêcher de conduire la commission en fonction de ses sentiments ⁶. Lorsque le 21 août 1920, après la victoire de la Pologne contre l'Armée rouge, une insurrection générale est déclenchée sous la direction du leader des Polonais de haute Silésie, Wojciech Korfanty, les relations entre Français et Britanniques s'enveniment. Le Quai d'Orsay met en cause la volonté britannique « d'adoucir les clauses » du traité de Versailles au profit de l'Allemagne : « Les Anglais ne montrent aucun souci de l'intérêt politique que représente le plébiscite au point de vue de la diminution de puissance de l'Allemagne (...). Ils sont en outre intervenus en vue d'une réduction des indemnités attribuées au personnel des commissions de gouvernement, alors qu'une telle réforme doit avoir inévitablement pour effet de désorganiser ces commissions et, par conséquent de précipiter le plébiscite, avant que les Polonais aient achevé leur préparation. » ⁷
- L'analyse britannique des troubles est tout aussi simple : la question de la haute Silésie n'est pas nationale mais politique et sociale 8. Les troupes chargées de maintenir l'ordre sont principalement françaises, de même que 11 des 21 contrôleurs de districts administratifs. Or, les Français, accueillis en libérateurs par les Polonais, évitent les Allemands. Le risque principal ne vient donc pas d'un affrontement entre Polonais et Allemands mais plutôt d'un soulèvement contre les Français. D'où la nécessité de rééquilibrer la commission au profit des Britanniques 9. La partialité des troupes françaises dans la répression de l'insurrection polonaise est critiquée et la démission de trois contrôleurs britanniques cause un malaise entre les deux gouvernements 10. Il existe également une divergence sur la responsabilité du déclenchement de l'insurrection qui reflète les partis pris politiques: pour le chef du Foreign Office, Lord Curzon, la responsabilité est entièrement polonaise tandis que pour son homologue français, Alexandre Millerand, la faute incombe à la propagande allemande. Curzon va jusqu'à exiger le départ du général Le Rond et revendique une part prépondérante pour les représentants britanniques dans la région. Une menace plane dès lors sur le sort de la commission interalliée, Londres évoquant à mots couverts la possibilité de s'en retirer. Du reste, Paris craint également une diminution de la part des industriels français dans l'exploitation du charbon de haute Silésie 11.
- 7 Les attaques du colonel Percival contre le général Le Rond sont sévères. Pour lui, la partialité des troupes françaises augure mal de l'organisation d'un plébiscite serein et

ruine le prestige de la commission interalliée, les Polonais comme les Allemands n'ayant aucune confiance dans sa capacité à empêcher les troubles ¹². Devant la conférence des Ambassadeurs, Le Rond justifie son action en pointant du doigt l'hostilité des Allemands contre les troupes françaises, incitées ainsi à préférer la population polonaise, plus cordiale. Pour l'heure, les Britanniques hésitent à réclamer le départ du général français, craignant d'être minoritaires sur ce point. Pour eux, l'essentiel est de provoquer un détachement, voire une séparation entre la France et sa récente alliée polonaise. Les accusations répétées d'impartialité doivent y conduire.

Le 10 septembre, le gouvernement britannique fait parvenir à Maurice Paléologue, secrétaire général du Quai d'Orsay, une demande visant à garantir l'équilibre entre les positions allemande et polonaise. Le 14, l'ambassadeur britannique remet à Millerand une note accusant la commission de partialité et demandant sa réorganisation. Dans sa réponse envoyée à l'ambassadeur de France à Londres, le ministre français proteste : « Il est indispensable que le gouvernement anglais ne vienne pas rendre plus difficile l'application du traité, se donnant l'apparence de restreindre les responsabilités morales qu'il a assumées en haute Silésie, tout en laissant à la France presque exclusivement toutes les charges matérielles. » Il reste que la question de haute Silésie risque de dépasser le cadre strictement local et d'aggraver les relations franco-britanniques au sujet de l'application du traité de Versailles ¹³. En dépit de ces oppositions, un accord semble quand même s'établir sur un point, tant le maintien de l'ordre est difficile pour des troupes peu nombreuses et dont le général Le Rond appelle le renforcement : la nécessité d'organiser le plébiscite au plus vite.

Une solution : hâter le plébiscite ?

- Le vote de la population doit en effet se tenir avant que de nouveaux troubles apparaissent et que la France soit obligée d'agir contre la population polonaise. Mais un nouveau différend apparaît quant à son organisation : l'annexe de l'article 88 du traité de Versailles prévoit que pourront participer au vote, non seulement les habitants actuels de la haute Silésie, mais également les personnes de plus de vingt ans natives de la région. Face à l'afflux possible de 300 000 Allemands pour le vote, le général Le Rond met en garde contre les « pangermanistes bolcheviks ». Il estime nécessaire d'élever le nombre des troupes à 60 000 hommes, ce qui est politiquement irréaliste mais il a surtout pour objectif d'agir sur le partenaire britannique afin de hâter la tenue du plébiscite.
- Suivant ses avis, le Quai d'Orsay s'oppose à la participation des non-domiciliés au vote sans renfort de troupes. Il espère ainsi faire passer les questions de sécurité avant le droit : « En droit, l'admission au vote des non-domiciliés (...) n'est nullement imposée par le traité (...). Pourquoi la commission de haute Silésie a-t-elle reculé devant une décision semblable et en a-t-elle appelé à la Conférence des Ambassadeurs ? C'est qu'elle a senti qu'il ne fallait pas envisager que des considérations juridiques, d'ailleurs discutables, et que des considérations politiques impérieuses dominaient la question. Il s'agit d'une guerre civile certaine, qui peut entraîner de graves complications en Europe centrale. » ¹⁴ Mais ce point de vue reste inadmissible pour Londres. De fait, la participation des non-domiciliés au vote est rapidement acquise. La commission interalliée, suivant alors la préférence française, adopte ensuite la solution d'un vote en deux temps, les non domiciliés ne devant s'exprimer que dix ou quinze jours après les habitants de haute Silésie.

Paris s'oppose également à une autre exigence britannique : l'expulsion du président du comité polonais, Korfanty, que Londres accuse de « faire réaner la terreur dans le pays ». En janvier 1921, le Quai d'Orsay répond à l'ambassadeur britannique que le gouvernement français n'a cessé de donner des conseils de modération à Varsovie, que Korfanty luimême maintient ses partisans dans le calme et enfin, qu'une expulsion du leader nationaliste ne ferait qu'aggraver les troubles 15. Paris refuse ainsi de « laisser décapiter le parti polonais en haute Silésie ». Mais le souci principal reste de ne pas rompre avec Londres sur la question de la haute Silésie, abordée à la conférence de Londres en février 1921. L'essentiel reste la tenue rapide du plébiscite : « Tout délai multiplie les chances d'agitation, en laissant les passions s'exaspérer et contribue à diminuer par ce fait même les chances des Polonais. » 16 On le voit, la coopération politique franco-britannique est rendue difficile par la différence d'implication militaire entre les deux pays et surtout par la perspective des résultats du plébiscite. Son organisation est vue différemment, selon que l'on envisage un succès allemand ou polonais. Sur le plan économique également, la coopération ne semble pas véritablement possible, le Quai d'Orsay entendant laisser à la France l'essentiel de la participation financière dans les mines et la métallurgie de la région 17.

La décision initiale du Conseil suprême, prise en décembre, d'effectuer un plébiscite en deux temps, ne reste pas longtemps en vigueur. Le 9 février 1921, le délégué britannique à la commission, rejoint par son homologue italien, considère que le maintien de l'ordre serait mieux assuré si un seul scrutin était organisé et qu'au contraire, l'arrivée massive d'émigrés allemands pour un second vote ne ferait qu'exacerber l'animosité de la population polonaise. Aussi demande-t-il de renoncer aux dates initialement prévues, les 20 mars et 5 avril 1921 18. En contrepartie, Londres propose l'envoi de renforts militaires, arguant du fait que cet envoi d'effectifs serait plus facile si sa solution était adoptée 19. Pour Aristide Briand, le nouveau ministre des Affaires étrangères français, la ficelle est trop grosse. Il est clair que le Foreign Office joue délibérément le jeu de l'Allemagne en espérant qu'un vote unique provoquerait des troubles susceptibles de retarder le plébiscite, le partage de la haute Silésie restant alors la seule solution. De plus, le gouvernement britannique ne prévoit qu'un renfort de quatre bataillons, ce qui, pour Jules Cambon, « ne justifie pas le risque d'un vote simultané » 20. À ces réserves s'ajoute le fait que la date prévue du 20 mars est déjà trop lointaine pour les Français. Pourtant, le ministre des Affaires étrangères polonais, Sapieha, l'accepte. Il est d'autant plus confiant dans une victoire polonaise que seulement 125 000 votants non domiciliés allemands sont attendus.

À la conférence de Londres du 21 février, Lloyd George annonce la décision adoptée : « Le plébiscite aura lieu en une seule fois, le 20 mars si possible. » ²¹ Briand et Berthelot n'ont pu imposer leur point de vue à la délégation britannique, forte de l'appui italien. Les Français doivent s'incliner devant la loi de la majorité. Pour seules concessions aux exigences françaises, le gouvernement britannique réaffirme l'envoi immédiat de quatre bataillons et l'assurance que tout serait fait pour hâter le travail de la commission afin que le plébiscite se tienne à la date prévue. Lloyd George avait d'abord cédé face à Briand mais Lord Curzon, consulté ensuite, est resté intraitable. Le discrédit du général Le Rond auprès des alliés a fait le reste. Pour ce dernier, la décision de la conférence de Londres est grave car elle hypothèque sérieusement la possibilité d'un résultat favorable aux Polonais que, selon lui, un vote en deux temps aurait pu permettre. Il la considère comme un échec personnel et une atteinte au prestige de la commission de plébiscite. C'est pourquoi il demande à être nommé commandant d'armée, ce qui lui sera accordé à titre

provisoire : « Le seul moyen d'action dont nous disposons en haute Silésie pour inspirer crainte aux Allemands et confiance aux Polonais est, d'après lui, l'influence de notre Commissaire. » 22

Le plébiscite et l'insurrection polonaise

- Dans les semaines qui précèdent le vote, Paris redouble de conseils de prudence envers les Polonais, estimant qu'ils ont « (...) en ce moment, assez de chances de succès pour ne point les compromettre par une agitation »²³. Le plébiscite se déroule sans incident le 20 mars. Dès le lendemain, des estimations sont connues et le 23, le général Le Rond communique au gouvernement les résultats provisoires. 707 000 votants ont choisi l'Allemagne, dont 191 000, résidant hors de haute Silésie, ont été amenés par trains spéciaux dans les deux semaines précédant le vote. 479 000 ont opté pour la Pologne. Les votes favorables à l'Allemagne sont majoritaires partout, sauf dans la région des mines du Sud. Fait singulier, près d'un tiers des votants polonais, soit environ 200 000, ont voté pour l'Allemagne, sans y avoir été contraints par la force ²⁴.
- Le gouvernement allemand pense alors pouvoir conserver la totalité de la haute Silésie mais les Polonais s'en tiennent au partage prévu par le traité de Versailles et soulignent la nécessité de mettre en place une ligne de démarcation. Pour Lord Curzon, qui en fait part au colonel Percival dans une lettre privée, la satisfaction des revendications allemandes s'impose mais il faut s'attendre à une ferme opposition de la France ²⁵. La répartition géographique des votes permet effectivement d'appliquer un partage du territoire. Korfanty, reçu par le général Le Rond, s'estime d'ailleurs satisfait des résultats. Il assure son interlocuteur que la population polonaise restera calme, ce qui n'empêche pas la commission d'instaurer l'état de siège le 24 mars ²⁶.
- Londres se rend très rapidement compte qu'un partage est nécessaire mais estime que les résultats permettent de tracer la frontière dans le bassin minier, ce que les Français veulent absolument éviter. Le gouvernement britannique entend alors ne considérer comme véritablement polonaises que les zones de Pless et de Rybnyk, au sud-est. Paris, pour sa part, se fait fort d'aider le gouvernement polonais, son allié avec lequel il vient de conclure un accord politique et une convention militaire. Plus précisément, Briand acquiesce à la solution envisagée par Le Rond d'appuyer la mise en place de la ligne de démarcation revendiquée par la Pologne, sur la rive droite de l'Oder, appelée « ligne Korfanty ». Dans cette zone, les résultats du plébiscite ont donné une majorité nette à la Pologne.
- Les arguments français reposent sur les principes suivants : d'abord « faire reconnaître que les aspirations des populations paysannes sédentaires et ouvrières doivent l'emporter sur celles des populations urbaines » majoritairement allemandes ; ensuite, assurer un territoire minier à la Pologne ²⁷. Mais pour Briand, l'unanimité de la commission est nécessaire, ce qui n'est pas le cas à la fin du mois d'avril. La diplomatie française tente alors des approches afin de convaincre le commissaire italien de rejoindre la position du général Le Rond ²⁸. Mais, les commissaires français et italien n'ayant pu se mettre d'accord, deux mémoires différents sont envoyés au Conseil suprême.C'est pourquoi Briand enjoint Le Rond de ne pas se rendre à Londres. Trop tard, cependant, le chef de la commission interalliée ayant quitté Oppeln dans la nuit du 2 mai.
- 18 L'inquiétude polonaise est à son comble. Le journal polonais de Beuthen, rédigé en langue allemande, annonce que les alliés ont pris une décision sur le partage du bassin minier,

laissant seulement Pless et Rybnik à la Pologne ²⁹. Ces nouvelles, pourtant démenties par la commission interalliée, provoquent des grèves. Le 3 mai, jour de la fête de la Constitution polonaise, elles sont suivies d'une insurrection qui s'étend les jours suivants. Surprise, la commission instaure à nouveau l'état de siège. Les troupes sont d'abord impuissantes face à l'insurrection, de même que contre l'offensive des corps francs allemands, avant de réussir à imposer une zone neutre en juin. L'insurrection, organisée sous l'égide du « gouvernement suprême de haute Silésie » présidé par Korfanty, ne s'achèvera que le 9 juillet.

Au début de l'insurrection, la position française est très délicate : Korfanty avait promis le calme. Briand, comme il l'affirme le 6 mai, est dans « l'impossibilité matérielle et morale » d'agir contre les Polonais. Le Rond est invité à regagner d'extrême urgence son poste à Oppeln 30. Mais il est alors en route pour le Conseil suprême, ce que lui reproche Briand. Pendant ce temps, les troupes parviennent à disperser les manifestants dans les villes mais elles subissent des pertes. Dès les premières grèves, Briand avait fait pression sur Varsovie pour l'empêcher de soutenir une insurrection qui serait, selon lui, « un acte de folie irréparable ». Il est vrai que le gouvernement polonais se trouve embarrassé par l'action de Korfanty et a le plus grand mal à contrôler les forces paramilitaires polonaises de haute Silésie. Mais ce qui indispose le plus Aristide Briand, c'est la position de la France vis-à-vis de ses alliés : « C'est sous votre garantie que nous avons défendu Korfanty », écrit-il à Le Rond. L'action du leader polonais peut, en effet, laisser croire à l'insistance française à poursuivre les actions allemandes« en ignorant ou tolérant l'organisation armée polonaise ». Dès lors, l'unanimité de la commission est indispensable. Briand enjoint Le Rond de l'obtenir, avant de pouvoir à nouveau aborder la question de la haute Silésie avec Lloyd George :« Remettez-vous au travail immédiatement », lui écrit-il « et, sans négliger la leçon des événements actuels, faites l'impossible pour arriver avec vos collèques à un accord et à un rapport commun. » 31

Les tentatives britanniques pour diviser le bassin minier deviennent alors plus pressantes. Dans ce but, l'ambassadeur Hardinge transmet une proposition permettant à l'Allemagne et à la Pologne d'occuper la partie de la haute Silésie où elles ont respectivement obtenu la majorité des voix. Mais Paris considère qu'une telle mesure renforcerait l'insurrection polonaise, ce qui permettrait une intervention allemande contre laquelle la France serait obligée de réagir ³². Bien qu'il s'en défende auprès de Lord Curzon, Briand veut céder l'ensemble du bassin à la Pologne. Mais l'argumentation française reste pour l'heure défensive : il faut répondre aux accusations de Londres sur le soutien français aux insurgés polonais, et insister sur le fait que des officiers français ont été agressés par les Allemands. Berthelot doit également répondre à un autre soupçon britannique, selon lequel le gouvernement français est prêt à occuper la Ruhr sans consultation préalable des alliés si des troupes allemandes interviennent en haute Silésie ³³. L'idée se répand alors à Paris, avant d'être reprise à Londres, que la question ne doit pas être réglée uniquement entre les gouvernements français et britannique mais par l'ensemble des alliés.

L'antagonisme franco-britannique à son paroxysme

21 Les griefs britanniques reposent sur la manière dont l'insurrection a été gérée par les troupes, principalement françaises. Une note britannique du 14 mai accuse les troupes françaises de n'avoir rien fait pour empêcher la progression des insurgés polonais dans

les districts de Pless et Rybnyk jusqu'à la « ligne Korfanty », d'avoir parfois fraternisé avec eux et de ne pas les avoir désarmés 34. À l'inverse, le gouvernement français considère que la responsabilité de l'insurrection incombe au gouvernement britannique, accusé de partialité en faveur de l'Allemagne. Il en veut pour preuve le fait que Londres ne soutenait pas les efforts français de fermeté envers Berlin. Le Rond considère également la démission du colonel Percival, quelques jours après le déclenchement de l'insurrection, comme une reconnaissance tacite du parti pris favorable à l'Allemagne de l'officier britannique 35. Toutefois, l'analyse interne du Quai d'Orsay est plus mesurée : Korfanty, qui ne répond pas aux tentatives du gouvernement polonais pour faire cesser l'insurrection, se révèle incontrôlable et prend « l'attitude d'un dictateur indépendant » 36. Pilsudski est lui-même suspecté d'avoir fomenté l'insurrection qui a tant surpris la commission. On lui reproche de n'avoir ensuite pas pu se faire obéir de ses nationaux. Le Quai d'Orsay reconnaît aussi que, si des bandes allemandes sont bien recrutées en Allemagne, la plupart des participants aux troubles sont des habitants de haute Silésie, face aux forces paramilitaires polonaises bien organisées (POW). Quant aux alliés, ils ont eu le tort de demander à la commission des rapports qui se sont avérés très inquiétants pour la population polonaise.

22 Le gouvernement français se persuade qu'il pourrait agir seul : « Nous avons la force, nos troupes sont mobilisées. Et sur la frontière de la Ruhr, à tout moment, nous sommes en état d'imposer notre volonté et d'agir à notre heure, avec toute l'efficacité voulue. » Mais il convient de ne pas montrer inconsidérément sa force en haute Silésie, d'indiquer que laFrance ne cherche aucun prétexte pour envahir laRuhr et de rester en accord avec les alliés, particulièrement au moment où l'Allemagne semble en passe de respecter ses engagements et de payer les réparations. L'essentiel est de ne pas rompre avec l'Angleterre. La haute Silésie devient donc un domaine secondaire où les Polonais devront fournir un effort aussi important que les Allemands pour conserver une partie de la région industrielle³⁷. L'ambassadeur français à Londres ne manque d'ailleurs pas d'insister sur l'hostilité de la presse britannique aussi bien envers les Polonais qu'à l'égard du rôle joué par la France. Il enjoint donc le Quai d'Orsay d'éviter toute action intempestive contre l'Allemagne au sujet de la haute Silésie : « Il serait essentiel pour éviter une crise des rapports franco-anglais que notre action apparaisse, autant que possible, comme imposée à la France pour d'autres violations du traité de Versailles et notamment par celle qui a trait au désarmement à laquelle l'opinion anglaise est la moins insensible. » 38

Lorsque Londres, à la mi-mai, suggère la réunion d'un Conseil suprême incluant un représentant des États-Unis, Briand cherche aussitôt à convaincre Washington, l'Angleterre comptant entraîner derrière elle le Japon et l'Italie. Il cherche à montrer que Paris a tout fait pour modérer les Polonais, que Varsovie a condamné Korfanty, pendant que Londres enflammait les nationalistes allemands. Berthelot, pendant ce temps, enjoint le général Le Rond de « faire entendre raison » au leader polonais : « Le résultat essentiel à obtenir dans le plus bref délai, dans l'intérêt capital de la Pologne, est la remise de tout le territoire à la commission alliée par le retrait des insurgés. » ³⁹ Mais les deux principaux arguments de Briand sont les suivants : la région industrielle silésienne qui jouxte la Pologne est entourée de terres agricoles polonaises ; la constitution d'une Pologne forte est contenue dans le traité de Versailles ⁴⁰. Le 28 mai, Paris répond positivement à la demande britannique de réunion d'experts diplomates, juristes et techniciens. Puisque les commissaires militaires n'ont pu s'entendre, « il est plus sage de confier la préparation de la décision des Puissances à des experts possédant la liberté d'esprit nécessaire » ⁴¹.

La commission doit donc rester sur place pour maintenir l'ordre, désarmer et soumettre les bandes. Un comité d'experts doit se rendre en haute Silésie et une réunion du Conseil suprême est prévue à Boulogne. Différence de méthode, là encore: Briand souhaite limiter les réunions du Conseil suprême, toujours largement commentées dans la presse et préfère attendre pour cela le rapport du comité d'experts mais Londres estime que la réunion du Conseil suprême doit précéder le travail du comité d'experts afin de le définir ⁴². En haute Silésie, l'attaque des troupes françaises par les Allemands à Gross Strehlitz, le 7 juin, ne parvient pas à entamer la solidarité naissante entre la France et la Grande-Bretagne. Le général Le Rond porte la responsabilité des frictions, même si Paris se refuse toujours à le faire remplacer. Même le général Gratier ne se prive pas de le critiquer. Il se serait notamment plaint au commissaire britannique du fait que Le Rond donnait « aux troupes directement des ordres qui ne seraient pas toujours ceux de la commission » ⁴³.

Réunis au Quai d'Orsay le 19 juin 1921, Briand et Lord Curzon s'affrontent. La question initiale qui se pose aux gouvernements français, britannique et italien est de savoir si la commission pourra être en mesure de s'accorder pour proposer une frontière entre l'Allemagne et la Pologne. Si ce n'était pas le cas, un comité d'experts pourrait-il l'y aider ? Pour le chef de la diplomatie française, le comité doit juger de la possibilité d'un partage du bassin industriel, afin d'éviter la polémique entre les deux gouvernements. Mais il faut d'abord rétablir l'ordre en haute Silésie. Lord Curzon attaque sur un autre point : le partage doit être décidé par la commission, que l'on aurait dû confier à des civils. Briand convient sans difficulté du fait « que ce fut une erreur de confier ce soin à des militaires ». Percival ayant été remplacé par un civil, Harold Stuart, il faudrait donc en faire de même avec Le Rond et de Marinis. Mais Briand s'oppose à cette proposition, ainsi qu'à la convocation, en premier lieu, d'une réunion du Conseil suprême. Il préfère recourir d'abord à la commission d'experts. Maintenir l'ordre ou tracer une ligne de partage : les deux parties achoppent donc sur la priorité à donner à la question 44. La conversation est un véritable dialogue de sourds.

À la fin du mois, Londres enfonce le clou en se déclarant hostile à l'envoi du comité d'experts en haute Silésie. Les alliés considèrent également qu'il est impossible d'envoyer des renforts supplémentaires alors que Paris est disposé à envoyer une division sur place. L'ambassadeur français à Londres, Saint-Aulaire sonne le signal d'alarme: la France est isolée, sa volonté de repousser la réunion du Conseil suprême est perçue comme une tentative de gagner du temps, de trouver un prétexte, à la suite de nouveaux troubles, pour justifier une occupation de la Ruhr 45. Korfanty lui-même demande une résolution rapide.

Pour Berthelot, le désaccord franco-britannique est essentiel sur le fond : « La réponse de Lord Curzon, si elle est maintenue, conduit directement à un conflit franco-anglais, où l'on verra la Grande-Bretagne appuyer ouvertement l'Allemagne contre la France. » Il tente alors une pression en refusant la réunion prévue par Lord Curzon pour le 4août si Londres persiste dans son refus d'envoyer des renforts français. Il insiste sur ce point parce qu'il y voit une question de sécurité pour les troupes françaises, en même temps qu'une question de prestige. Il refuse « une humiliation infligée à la France devant le monde par l'Allemagne avec l'appui de l'Angleterre » 46. D'un côté comme de l'autre, la pression s'exerce jusqu'à menace de rupture. Le 30 juillet seulement, le ton devient plus conciliant. D'une part, Curzon accepte de se joindre aux efforts français et italiens pour faire accepter par l'Allemagne le passage éventuel de troupes alliées vers la haute Silésie et, d'autre part, Briand consent à n'envoyer aucune troupe avant la tenue de la conférence, fixée au 8 août à Paris.

La conférence de Paris : vers la sortie de crise

Au cours d'une première conversation à l'hôtel Crillon le 7août1921, Briand et Lloyd George constatent leur volonté de parvenir à une entente personnelle qui rendrait possible l'envoi de renforts. Le point de vue britannique se base sur l'indivisibilité du triangle industriel, dans lequel réside une majorité d'Allemands, ce qui justifie son rattachement à l'Allemagne. Ce point de vue est lié à la crainte de l'opinion publique britannique de voir se créer en Europe centrale une « nouvelle question d'Alsace-Lorraine ». Le principal reproche fait à la solution française est d'attribuer des communes polonaises à l'Allemagne et d'attribuer à laPologne 7/11^e des votants alors que les votants allemands représentent 7/11^e du total ⁴⁷.

La conférence alliée réunit au Quai d'Orsay, outre les délégués français et britanniques, des délégués américains, italiens et japonais. On se met rapidement d'accord sur les principes dictés par les résultats du plébiscite : il ne peut y avoir d'attribution de la haute Silésie en bloc mais en fonction du choix des habitants par commune, sans qu'il s'agisse de créer des enclaves allemandes ou polonaises. Les chiffres sont exposés, les cartes consultées à l'appui. Londres critique la ligne de démarcation française comme étant absolument l'inverse des résultats du vote et considère la région industrielle de haute Silésie comme indivisible. De son côté, la France, par la voix de Jules Laroche, considère que le « soi-disant triangle industriel » n'est pas homogène mais est constitué par des îlots allemands en zone polonaise. La partie orientale de la haute Silésie doit donc revenir à la Pologne. L'Italie soutient la proposition britannique car la solution française, selon elle, prive l'Allemagne de territoires que le plébiscite lui permet de revendiquer 48.

Du 8 au 12 août, les arguments juridiques sont échangés de part et d'autre. Les politiques exposent plus volontiers les principes : Briand évoque la libération des peuples opprimés, la conscience nationale des Polonais, les considérations ethniques, économiques et géographiques, si importantes dans une région où les populations sont imbriquées. Lloyd George s'appuie sur les résultats du plébiscite. Il évoque également l'histoire d'une province restée, depuis 700 ans, plus longtemps allemande que la Normandie ou l'Alsace-Lorraine n'ont été françaises. Il réfute également les suggestions françaises selon lesquelles les voix des paysans auraient une importance plus grande que celles des artisans citadins, majoritairement allemands, les comparant même au discours bolchevique qui, à l'inverse, privilégie les ouvriers et les artisans. Mais chacun reste sur ses positions. Le problème est politique, comme l'exprime Lloyd George: «[Il est nécessaire] de trouver un compromis qui puisse donner satisfaction à l'opinion française sans alarmer l'opinion britannique, sans parler de l'opinion italienne. » 49 En ce qui concerne le partage de la haute Silésie, l'impasse franco-britannique n'est due qu'à une différence assez mince. Les protagonistes ont refusé de trancher entre la solution de la ligne proposée depuis le mois de mai par Percival et de Marinis, adoptée par le gouvernement britannique et la ligne Sforza, acceptée par le gouvernement français. Le problème est donc bien essentiellement économique et politique.

Le 12 août, constatant l'échec du Conseil suprême, Lloyd George propose de soumettre la question à la Société des Nations : « En raison de la difficulté que présente la fixation de la frontière entre l'Allemagne et la Pologne en haute Silésie, le Conseil suprême a ajourné la décision qui lui incombe à cet égard conformément à l'article 88 du traité de Versailles. » 50 Briand accepte cette solution. Il adresse la demande à la SDN et déclare que sa décision sera acceptée par

la France, confiant dans l'idée qui domine depuis Clemenceau, selon laquelle la SDN doit sauvegarder les intérêts français et protéger ses nouveaux alliés à l'Est 51.

Épilogue : la décision de la Société des Nations

Le 1^{er} septembre 1921, un examen préalable est confié aux représentants de la Belgique (Hymans), du Brésil (Da Cunha), de la Chine (Wellington Koo) et de l'Espagne (Quinones de Leon), aucun n'étant partie prenante dans l'affaire. Le Conseil suprême, à Paris, se borne à confirmer les décisions prises à Genève ⁵². Il s'agit donc de remettre la responsabilité de la décision à la commission extraordinaire du Conseil de la SDN, présidée par un Japonais, le vicomte Ishii, que Briand encourage dans la voie du compromis. Ishii est tout à fait d'accord avec Briand sur ce point. Il s'en est ouvert avec lui le 20 août, ainsi qu'avec Lord Curzon et leur a signifié qu'une absence de compromis ruinerait l'avenir de la Société des Nations ⁵³.

Or, à Genève, la négociation franco-britannique continue entre les représentants français (Léon Bourgeois) et britannique (Lord Balfour). Bourgeois reçoit les instructions de Briand au sujet des éventuelles concessions françaises: il doit d'abord soutenir l'attribution à la Pologne de l'ensemble du bassin industriel, présentée le 4 août, si Londres persiste à « soutenir la thèse du triangle industriel ». En deuxième lieu, il doit proposer la ligne attribuant Gleiwitz et Zabrze (zone B) à la Pologne; proposée le 11 août (zone B) sans Bobrek; enfin, concession extrême, il doit en rester à la ligne donnant la zone B avec Bobrek à l'Allemagne 54, évoquée le 26 août. Mais ces instructions secrètes sont purement formelles, comme ne manque pas de le souligner Léon Bourgeois dans sa réponse à Briand: « Il ne vous échappera malheureusement pas qu'il me sera probablement tout à fait impossible de m'arrêter non seulement à la première ligne, mais même à la seconde ligne, puisque vous aviez déjà proposé à M. Lloyd George la troisième ligne. » 55

La thèse de la divisibilité du triangle industriel étant admise à la SDN, Briand rappelle la concession extrême à ne pas franchir, en fait préconisée depuis longtemps par le comte Sforza. C'est pour ne pas y renoncer que les négociations de Paris avaient été rompues. Au début d'octobre, Bourgeois obtient de son interlocuteur britannique, Balfour, de prendre comme base la ligne du 26 août incluant Bobrek et la partie sud de Beuthen à la Pologne. Le 12 octobre, le Conseil de la SDN recommande cette solution que les puissances acceptent. Il s'agit bien finalement d'un accord purement franco-britannique, sous couvert d'une décision de la Société des Nations 56. À tel point que lorsque le délégué belge, M. Hymans, prend l'initiative de soutenir l'idée d'une ligne traversant la région sud de Beuthen, Aristide Briand menace : « Pour M. Hymans, en particulier, vous ne devez pas lui dissimuler que son rôle personnel ne pourra rester secret et que le jour où l'on apprendrait en France que son action directe, venant à la dernière heure, a eu pour résultat de compromettre une solution acceptable, et cela au bénéfice de l'Allemagne, il y aurait une réaction d'opinion dont son pays (...) aurait certainement à souffrir. » 57

L'Allemagne conserve les deux tiers du territoire et la Pologne reçoit le sud, avec une population correspondant globalement à 20 000 voix de plus que les 480 000 voix polonaises du plébiscite. Kattowitz, Königshütte, Tarnowitz et Lublinitz reviennent à la Pologne mais la ville de Beuthen reste à l'Allemagne. La région industrielle est ainsi divisée, la Pologne recevant la plupart des mines, soit 82 % de la production de charbon, la presque totalité de la production du minerai de fer et 80 % de la production de zinc. La décision finale est entérinée par une convention germano-polonaise, signée le

15 mai 1922 à Genève en vue de la cession des territoires. Le début du retrait des troupes alliées, remplacées par des troupes allemandes et polonaises, commence le 18 juin 1922.

- La France ne pouvait pas s'affranchir du droit pour réaliser ses objectifs stratégiques. Elle a pu en sauvegarder une partie, ainsi que ceux de la Pologne, en permettant à cette dernière d'obtenir la majeure partie de la zone industrielle de la haute Silésie. Mais, dans son opposition à la Grande-Bretagne, elle a dû consentir à des concessions. Certes, la SDN a augmenté son prestige en prenant le problème en charge mais il faut y voir une décision conjointe franco-britannique et donc l'influence des deux principales puissances dans les questions d'arbitrage international.
- Au vu du contenu de l'article 88 du traité de Versailles et des résultats du plébiscite, l'attribution à la Pologne de la partie économiquement la plus importante de la haute Silésie peut être considérée comme un succès français. De même, la commission interalliée et les troupes d'interposition, principalement françaises, ont rempli leur mission en dépit des difficultés. Toutefois, les concessions coûtent. La Pologne a compris qu'elle ne pouvait compter seulement sur le soutien de son allié français et ne devait pas négliger de se tourner également vers la Grande-Bretagne.

NOTES

- 1. SHARP (Alan), « Anglo-French relations from Versailles to Locarno », Alan Sharp, Glyn Stone (ed.), Anglo-French Relations in the Twentieth Century. Rivalry and cooperation, London-New York, Routledge, 2000, p. 125.
- **2.** KLEINE-AHLBRANDT (Laird), *The Burden of Victory. France, Britain and the Enforcement of the Versailles Peace, 1919-1925*, Lanham, University Press of America, 1995, p. 45.
- 3. Documents diplomatiques français (DDF), t. II, 1920, n° 101, général Le Rond à Alexandre Millerand, président de la conférence de la Paix, 11 février 1920, Paris, Imprimerie nationale, 1999, p. 159.
- **4.** NOUZILLE (Jean), « La force d'interposition alliée en haute Silésie », *Revue internationale d'histoire militaire*, n° 75, 1995, p. 133-148.
- **5.** LE MOAL (Frédéric), « Les troupes françaises dans les territoires en litiges d'Europe centrale et orientale : une occupation d'interposition », texte d'une communication aimablement fournie par l'auteur.
- **6.** « General Le Rond, during the first month, restrained the Polonophile ardour of his compatriots (...). I feel, however, that at heart General Le Rond sympathises with the Poles and that his actions are liable to be biased by this sympathy, though possibly quite unintentionally. » Documents on British Foreign Policy (DBFP), vol. XI, First Series, n° 10, colonel Percival to Earl Curzon, 2 mai 1920, Oxford University Press, 1960, p. 11-14.
- 7. DDF, t. II, 1920, n° 96, note de Laroche, sous-directeur Europe à Berthelot, directeur des Affaires politiques et commerciales, 10 juin 1920, op.cit., p. 124.
- **8.** « (...) in the German they [les Polonais] hated not the alien conqueror, but the oppressive beaurocrat (sic) or employer ». DBFP, vol. XI, n° 18, notes de E. H. Carr, 12 juin 1920, p. 23-27.
- **9.** « The presence of a British officer alone suffices to quell an incipient riot, where the presence of a French officer or French troops simply acts as provocation. »Idem.

- **10.** *DDF*,t. I, 1921, n° 462, Millerand à Paul Cambon, ambassadeur de France à Londres, 14 septembr 1920, p. 609; *DBFP*, vol. XI, Lord Curzon à M. Henderson, premier secrétaire de l'ambassade britannique à Paris, 31 août 1920, p. 46-47.
- 11. Archives du ministère des Affaires étrangères français (MAE), série Europe 1919-1940, Allemagne, vol. 216, commission plébiscite de haute Silésie, I, p. 1, 10 octobre 1920.
- 12. DBFP, vol. XI, n° 37, Percival à Curzon, 5 septembre 1920, p. 48-50.
- 13. DDF, t. II, 1920, n° 486, Millerand à Paul Cambon, 22 septembre 1920, p. 662-666.
- **14.** *DDF*,t. III, 1920, nº 208, Georges Leygues (MAE) aux représentants diplomatiques à Londres, Rome et Oppeln, 20 novembre 1920, p. 298-300.
- **15.** *DBFP*, vol. XI, n° 128, Lord Hardinge to Earl Curzon, 10 janvier 1921, p. 150-151.
- 16. DDF,t. III, 1920, n° 344, G. Leygues au général Le Rond, 22 décembre 1920, p. 489-490.
- 17. DDF, t. I, 1921, n° 70, note pour M. Berthelot du 3 février 1921, Paris, PIE-Peter Lang, 2004, p. 106-108, sur un mémoire polonais visant à intégrer des capitaux britanniques dans l'essor économique de la haute Silésie.
- **18.** *Ibid.*, n° 91, M. Peretti de la Rocca, directeur des Affaires politiques et commerciales à Londres et Rome, 9 février 1921, p. 149-151.
- **19.** MAE, vol. 216, p. 143, télégramme n°59-60 d'Aristide Briand au général Le Rond, 9 février 1921.
- 20. Ibid., p. 164, Briand à postes diplomatiques, 17 février 1921.
- 21. DDF, t. I, 1921, nº 138, Peretti de la Rocca à Le Rond, 21 février 1921, p. 236.
- 22. MAE, vol. 216, p. 180, de Peretti de la Rocca à Berthelot, 28 février 1921.
- **23.** *DDF*, t. I, 1921, n° 140, télégramme de Peretti de la Rocca, directeur des Affaires politiques et commerciales, au général Le Rond et aux postes diplomatiques, 22 février 1921, p. 239.
- **24.** HUNT TOOLEY (T.), « The Internal Dynamics of Changings Frontiers: The Plebiscites on Germany's Borders, 1919-1921 », Christian Baechler, Carole Fink (dir.), *L'établissement des frontières en Europe après les deux guerres mondiales*, actes des colloques de Strasbourg et de Montréal (juin et septembre 1995), Berne, Peter Lang, 1996, p. 149-165.
- 25. DBFP, 1919-1939, vol. XVI, n° 1, Curzon à Percival, 22 mars 1921, p. 1.
- **26.** DDF, t. I, 1921, n° 335, Le Rond à Briand, 24 mars 1921, p. 364-365.
- **27.** *Ibid.*, n° 294, Briand à Le Rond, 15 avril 1921, p. 460.
- **28.** *Ibid.*, n° 272, lettre de Laroche, sous-directeur Europe à Barrère, ambassadeur de France à Rome, 6 avril 1921, p. 429-430.
- 29. NOUZILLE (J.), op.cit., p. 143. Plus tard, la diplomatie britannique reconnaîtra que la divulgation de l'avis des commissaires britannique et italien visant à attribuer la majorité de la région minière à l'Allemagne aura pu provoquer l'insurrection mais en fera porter la responsabilité sur la presse polonaise de Korfanty. Elle accusera les Français d'avoir livré l'information, ce à quoi l'ambassadeur français à Londres répondra que la nouvelle provenait d'un « journal allemand ». (MAE, vol. 217, commission de plébiscite de haute Silésie, II, p. 110, télégramme n° 506 de Saint-Aulaire à MAE, 2 juin 1921).
- 30. MAE, vol. 217, p. 47, télégramme de Berthelot du 3 mai 1921.
- **31.** *DDF*, t. I, 1921, n° 349, Briand à de Panafieu et Le Rond, 3 mai 1921, p. 554 et n° 359, Briand à Le Rond, 6 mai 1921, p. 569-571.
- **32.** *Ibid.*, n° 362, Briand à postes diplomatiques, 7 mai 1921, p. 574-576.
- **33.** *DBFP*, vol. XVI, n° 63, Hardinge à Curzon, 13 mai 1921, p. 83; *DDF*, t. I, 1921, n° 392, Berthelot à Saint-Aulaire (Londres), p. 619.
- **34.** DDF, t. I, 1921, n° 406, Berthelot à Le Rond, 21 mai 1921, p. 641-643.
- **35.** MAE, vol. 217, p. 73-74, télégramme du général Le Rond du 14 mai 1921.
- **36.** DDF, t. I, 1921, n° 388, télégrammes de Briand aux postes diplomatiques, 17 mai 1921, p. 612-613.
- 37. Ibid., nº 413, note du Département du 24 mai 1921, p. 654-656.

- 38. MAE, vol. 217, télégramme de Saint-Aulaire à MAE, 11 mai 1921.
- 39. DDF, t. I, 1921, nº 396, télégramme de Berthelot au général Le Rond, 19 mai 1921, p. 626.
- **40.** *Ibid.*, n° 405, télégramme n° 1204-1212 de Briand à Jusserand, ambassadeur à Washington, 21 mai 1921, p. 639-641.
- **41.** *Ibid.*, n° 421, télégramme de Berthelot à MM. de Saint-Aulaire (Londres), Barrère (Rome) et de Margerie (Bruxelles), 28 mai 1921, p. 666-667.
- 42. Ibid., n° 429 et 447, Briand à Hardinge, 30 mai et 6 juin 1921, p. 680-683 et 710-712.
- **43.** *DDF*, t. I, 1921, n° 457, note du président Millerand, 9 juin 1921. En septembre 1921, Gratier est finalement rappelé en France, à la suite d'un incident avec le général britannique Heneker. Gratier se déclara convaincu que son rappel avait été demandé par Le Rond. AMAEF, Allemagne, vol. 218, haute Silésie, p. 30, 14 septembre 1921.
- **44.** DBFP, vol. XV, n° 89, conférence du 19 juin 1921, p. 598-605.
- **45.** DDF,1921, t. II, n° 54, Berthelot à Saint-Aulaire, 22 juillet 1921, p. 78-79 et n° 56, Saint-Aulaire à Berthelot, 22 juillet 1921, p. 81-82.
- **46.** *Ibid.*, n° 63, Berthelot à Saint-Aulaire, 26 juillet 1921, p. 96-97 et n° 64, Saint-Aulaire à Briand, 27 juillet 1921, p. 98-100.
- **47.** *Ibid.*, n° 86, note de Berthelot du 7 août 1921, p. 142-144 et n° 87, note du Département du 7 août 1921, p. 144-147.
- **48.** DBFP, vol. XV, n° 91, notes du secrétaire britannique à la conférence alliée tenue au Quai d'Orsay, 8 août 1921, p. 609-627.
- **49.** *Ibid.*, n° 97, notes de la rencontre du 11 août 1921, p. 688.
- 50. DDF, t. II, 1921, n° 98, Berthelot à postes diplomatiques, 13 août 1921, p. 165.
- **51.** HENIG (Ruth), « Britain, France and the League of Nations in the 1920s »,A. Sharp, *op.cit.*, p. 144.
- **52.** SIERPOWSKI (Stanislaw), « La Société des Nations et le règlement des conflits frontaliers », C. Baechler, C. Fink (dir.), *op.cit.*, p. 67.
- **53.** UETA (Takako), « The Upper Silesia Question and Japan », dansC. Baechler, C. Fink (dir.), *op.cit.*, p. 177.
- **54.** DDF, t. II, 1921, n° 164, lettre de Briand à Bourgeois du 8 septembre 1921, p. 256-257.
- 55. Ibid., réponse de Léon Bourgeois du 11 septembre 1921, note 1, p. 257.
- **56.** SIERPOWSKI (Stanislaw), « La Société des Nations et le règlement des conflits frontaliers », op.cit., p. 67.
- 57. DDF, t. II, 1921, n° 251, télégrammes de Briand à Bourgeois, 9 octobre 1921, p. 387.

RÉSUMÉS

En vertu de l'article 88 du traité de Versailles, un plébiscite doit avoir lieu en haute Silésie, pour décider de l'appartenance de cette riche région minière à l'Allemagne ou à la Pologne. Aux rivalités entre Polonais et Allemands s'ajoutent celles entre Français et Britanniques qu'opposent des visions géopolitiques divergentes. L'urgence du plébiscite se fait d'autant plus sentir que sur place, la force d'interposition internationale, composée de contingents français et italiens, auxquels se joignent des troupes britanniques, a le plus grand mal à venir à bout des insurrections allemandes et polonaises. Ces troubles attisent la mésentente franco-britannique, Londres accusant le général français Le Rond, président de la Commission interalliée, de favoriser

la partie polonaise. Les négociations franco-britanniques sont laborieuses, avant comme après le plébiscite de mars 1921, qui est remporté par la population allemande. Face à l'échec des pourparlers, la décision est prise de confier la question à la Société des Nations. Il ne s'agit en fait que d'une manière de continuer les négociations franco-britanniques sous le couvert de l'organisation internationale. Un compromis est finalement trouvé, avec le partage de la haute-Silésie dont la Pologne reçoit la partie la plus riche mais les rancœurs restent profondes.

Franco-British issues and political rivalries: the plebiscite in Upper Silesia (1921). Under Article 88 of the Treaty of Versailles, a plebiscite should have been held in Upper Silesia to decide whether this rich mining region belonged to Germany or Poland. To the rivalries between Poles and Germans were added those between the French and British who had divergent geopolitical visions. The urgency of the plebiscite was felt especially in this place; the international intervention force, composed of French and Italian contingents, to which were joined British troops, had great difficulty putting down German and Polish insurrections. These disorders fanned the Franco-British disagreement, London accusing the French general Le Rond, President of the Inter-Allied Commission, of favoring the Poles. Franco-British negotiations were difficult, before and after the March 1921 plebiscite, which was won in a sweeping victory by the German population. Given the failure of talks, the decision was made to entrust the matter to the League of Nations. This was in fact only a way to continue the Franco-British negotiations under the cover of the international organization. A compromise was finally reached, with the sharing of Upper Silesia of which Poland received the richest part but resentment remained deep.

INDFX

Mots-clés: haute Silésie, occupation, paix, traité de Versailles

AUTEUR

FRÉDÉRIC DESSBERG

Agrégé d'histoire et maître de conférences à l'université Paris I, il est détaché aux écoles de Saint-Cyr Coëtquidan. Il a soutenu sa thèse de doctorat en 2005 sur *Les relations franco-soviétiques et le facteur polonais dans la sécurité européenne (1924-1935)*. Cette thèse est en cours de publication aux éditions PIE-Peter Lang. Il s'intéresse aux relations entre la France et les pays d'Europe centrale et orientale au XX° siècle et aux questions de frontières en Europe.